

Plan local de Déplacements (PLD)

12/06/2017

Le PLD, une déclinaison du PDUIF à l'échelle de l'agglomération melunaise



Le Plan Local de Déplacements (PLD) est un recueil d'actions qui décline, sur le territoire de l'agglomération Melunaise, les objectifs du Plan de déplacements urbains d'Île-de-France (PDUIF).

Le PLD est élaboré sous la maîtrise d'ouvrage de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine, en concertation avec les 20 communes, les départements concernés, la région et le STIF (Syndicat des transports d'Île-de-France).

La mise en œuvre des actions qu'il prescrit relèvera de ces différents maîtres d'ouvrage.

Le PLD constitue un véritable programme d'actions sur 5 à 10 ans, qui s'appuie sur une vision à moyen et long terme de la politique des déplacements de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine et pourra amorcer des réflexions sur de plus longues durées.

Le PDUIF comporte un grand nombre de recommandations et d'orientations qui doivent inspirer les actions définies par le PLD. Il intègre également quelques prescriptions, notamment en matière de stationnement, qui s'imposent au PLD.

Les défis du PDUIF

Le Plan de déplacements urbains d'Île-de-France (PDUIF) fixe les objectifs et le cadre des politiques de déplacement à l'échelle du territoire de l'Île-de-France.

- 1 Construire une ville plus favorable aux déplacements à pied, à vélo et en transports collectifs
- 2 Rendre les transports collectifs plus attractifs
- 3 Redonner de l'importance à la marche dans la chaîne de déplacements
- 4 Donner un nouveau souffle à la pratique du vélo
- 5 Agir sur les conditions d'usage des modes individuels motorisés
- 6 Rendre accessible l'ensemble de la chaîne de déplacements
- 7 Rationaliser l'organisation des flux de marchandises et favoriser l'usage de la voie d'eau et du train
- 8 Construire un système de gouvernance qui responsabilise les acteurs dans la mise en œuvre du PDUIF
- 9 Faire des Franciliens des acteurs responsables de leurs déplacements

Le PLD, une démarche au service d'une mobilité plus durable sur le territoire



Desservi par la ligne R du transilien et par le RER D, le territoire est bien relié à Paris et aux agglomérations voisines. Il dispose également d'un réseau de bus local, Melibus, qui contribue à le structurer comme une agglomération autonome, ainsi que de multiples points d'entrées aux 6 lignes de bus structurantes interurbaines du réseau Seine-et-Marne Express et une ligne Citalien qui le relie à Sénart.

L'agglomération dispose également de nombreuses infrastructures dédiées aux modes de déplacement actifs (marche à pied, vélos...), du fait de son histoire urbaine et de la présence d'espaces naturels.

La prise en compte de la mobilité dans les politiques urbaines est un objectif majeur de l'agglomération. De nombreuses initiatives, comme le schéma des liaisons douces de 2014, permettent de diversifier la nature de l'offre à disposition des citoyens, des actifs ou des étudiants, pour faciliter leurs déplacements quotidiens.

Le PLD s'inscrit donc dans une démarche de consolidation des acquis, de lancement de nouvelles initiatives et de cohérence dans la programmation. A l'échelle du territoire, elle se déclinera notamment de la manière suivante :

- **METTRE EN PLACE UNE HIERARCHISATION DU RESEAU VIAIRE À L'ÉCHELLE DE L'AGGLOMÉRATION**
- **ATTEINDRE DES OBJECTIFS AMBITIEUX EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE**
- **ASSURER LE DERNIER KILOMÈTRE DE FAÇON DURABLE**
- **AMÉNAGER DES PÔLES D'ÉCHANGES DE QUALITÉ**
- **AMÉLIORER LA DESSERTE BUS POUR LES ACTIFS**
- **POURSUIVRE LA MISE EN OEUVRE DU RÉSEAU CYCLABLE STRUCTURANT**

En savoir plus sur [l'élaboration du Plan Local de Déplacements](#)